


	FICHE TECHNIQUE	06-10-2016
 <p>Action préventive & curative</p>	<h1>CILEX PROTECTION DU BOIS</h1> <p>Traitement Insecticide et fongicide Classes d'emploi 1, 2, 3.1</p>	

1. COMPOSITION

Substances actives :

- Cyperméthrine, CAS n° 52315-07-8 : 0,144% m/m
- Propiconazole, CAS n° 60207-90-1 : 0,218% m/m
- TMAC, CAS n° 61789-18-2 : 0,001% m/m

2. EFFICACITE

Efficacité fongicide, insecticide, anti-termites

Efficace contre : - les basidiomycètes (pourriture cubique et pourriture fibreuse), les insectes à larves xylophages (capricornes des maisons, lyctus, vrillettes) et les termites en traitement préventif et curatif des bois mis en œuvre et des constructions.

Les performances du produit CILEX PROTECTION DU BOIS :

Conforme à la norme EN599 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits préventifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques) afin de pouvoir garantir une protection au bois contre les risques de la classe d'emploi 1 à 3.1

Conforme aux essais normalisés d'efficacité préventive :

- EN46 contre les capricornes,
- EN118 contre les termites,
- et EN330 contre les basidiomycètes,

Conforme à la norme EN14128 (Durabilité du bois : Critères de performance des produits curatifs de préservation des bois à partir d'essais biologiques), à partir des essais normalisés d'efficacité curative : EN1390 contre les capricornes.

3. MODE D'EMPLOI

Le traitement s'effectue par application de surface (badigeonnage, pulvérisation) et/ou injection en profondeur. L'effet du traitement est immédiat et est optimal dès l'étape de fixation. L'aspect du bois n'est pas affecté par l'application du produit **CILEX PROTECTION DU BOIS**. Compatible avec tout type de finitions. Bien homogénéiser le produit avant application.

Traitement préventif

Application par badigeonnage sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis.

Traitement curatif

Application par injection puis pulvérisation à basse pression ou badigeonnage (2 à 3 passages, temps entre chaque passage : 15-30min) en insistant sur les parties encastrées, les assemblages et les appuis. Avant d'appliquer le produit, il faut procéder pour les bois massifs comme pour les bois lamellé-collé aux opérations minimales de sondage, bûchage, décapage (si présence de finitions),

	FICHE TECHNIQUE	06-10-2016
 <p>Action préventive & curative</p>	<h1>CILEX PROTECTION DU BOIS</h1> <p>Traitement Insecticide et fongicide Classes d'emploi 1, 2, 3.1</p>	

brossage, et dépoussiérage. Tous les bois infestés, ne présentant plus de résistance, doivent être démontés et remplacés. L'injection en profondeur sur les pièces de fortes sections (chevrons, bastings, etc.) peut être réalisée par un remplissage répété des trous, ou par un appareil approprié sous une faible pression. Le traitement en profondeur doit être réalisé sur les parties attaquées, mais également en débordant de part et d'autre de cette zone. Le traitement en profondeur peut être réalisé à l'aide des injecteurs Bois (ref D1275).

Rendements :

- Traitement préventif : 5m²/L (en 2 couches) pour le traitement des bois résineux et feuillus en classes d'emploi 1, 2 et 3.1
- Traitement curatif : - 3.3m²/L (en 3 couches)

Les consommations du produit **CILEX PROTECTION DU BOIS** varient suivant les essences, les sections et le mode d'application.

Séchages-Fixation :

24 à 48h en atmosphère ventilée (en fonction de la nature du bois, de sa capacité d'absorption et des conditions atmosphériques).

4. PRECAUTIONS D'EMPLOI

L'humidité du bois au moment du traitement doit être <25%. Ne pas traiter les bois gelés. Ne pas appliquer le produit sur du bois qui peut entrer en contact avec les denrées alimentaires. Faire un essai préalable sur les bois exotiques ou riches en tanin. Les extrémités et les coupes doivent être traitées pour garantir l'efficacité du traitement. Retraiter les bois en cas de ponçage, coupe, etc. Pour une utilisation en extérieur, les bois traités pour un usage en classe d'emploi 3.1, doivent être recouverts par une finition.

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. Consulter impérativement la fiche de données de sécurité disponible gratuitement sur simple demande à l'adresse suivante : fds@lodi.fr.

Éviter toute exposition inutile. Porter un équipement de protection adapté (vêtement, gants et masque approprié). Ne pas utiliser ce produit pour un autre usage que celui pour lequel il a été créé. Ne pas appliquer sur le chaume et les végétaux. Conserver hors de la portée des enfants et des animaux domestiques. Pour les instructions de premiers secours, contacter le centre antipoison le plus proche.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas réutiliser l'emballage. L'emballage et le produit doivent être éliminés en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur de ce déchet.

5. CONDITIONNEMENTS ET REFERENCES

CILEX Protection du Bois – Bidon de 5L – Réf : D1265

CILEX Protection du Bois – Bidon de 20L – Réf : D1266

Injecteur Bois diam 9.5mm – Sachet de 500 unités –Réf : D1275